



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

**Etaient absents :**

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017\_236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 06 novembre 2017**  
**Délibération N°2017/236**

**Budget supplémentaire 2017 - Budget annexe du  
stationnement**

## M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget annexe du stationnement. Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2016. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2016.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	362 741.55
- En recettes et en dépenses d'investissement	259 439.00
<b>Total du budget supplémentaire 2017</b>	<b>622 180.55</b>

### A) La répartition en section de fonctionnement

#### En dépenses :

☞ Chapitre 011 : Charges à caractère général : **13 000.00 €**

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 3 600 € dédiée à la formation du personnel nécessaire à l'utilisation de nouveaux logiciels informatiques dans le cadre de la mise en application de la loi MAPTAM ainsi qu'une provision de 27 400 € en prestations de services (Service Pack Park folio Expert avec Multi paiements CB et/ou Monéo). Les réajustements du chapitre sont faits par divers transferts de crédits de compte à compte.

☞ Chapitre 012 : Frais de personnel : **- 27 000.00 €**

Suite à la réussite de divers agents ASVP au concours de police municipale et leur nomination en tant que tel, leur rémunération est dorénavant prévue au sein du budget principal.

☞ Chapitre 65 : Charges de gestion courante : **347 741.55 €**

Ce chapitre permet de comptabiliser au sein de ce budget annexe le reversement de l'excédent constaté vers le budget principal de la Collectivité.

☞ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : **8 000.00 €**

Ces charges concernent une augmentation du reversement des recettes des horodateurs à la régie du Port de plaisance.

☞ Chapitre 023 : Virement vers la section investissement : **21 000.00 €**

#### En recettes :

Le financement de la section est assuré par le résultat de fonctionnement reporté du CA 2016 pour 347 741.55 €. (Cf. Délibération n°2017/125 du 29/05/2017) et par un complément de recettes horodateurs attendues de 15 000 €.

## **B) La répartition en section d'investissement**

### **En dépenses :**

Les dépenses d'investissement inscrites à hauteur de 221 000 € concernent le renouvellement et l'amélioration du parc de matériel de péage ainsi que les acquisitions de nouveaux matériels informatique spécifiques.

Le déficit d'exécution de la section constatée au CA 2016 est repris au sein de ce budget supplémentaire soit un montant de 38 439.00 €.

### **En recettes :**

L'équilibre de la section est assuré par l'affectation au compte 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2016 soit 238 439.00 € (Cf. Délibération n°2017/125 en date du 29/05/2017) et par le virement provenant de la section de fonctionnement.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du stationnement.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

**ADOPTÉ**  
**Par 37 voix pour**  
**1 voix contre (M. Luciani)**

le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du stationnement, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

*Laurent Marcangeli*  
**Laurent MARCANGELI**

---